



CRITÈRES D'IDENTIFICATION EXCELLENCE-ÉLITE-RELÈVE ESPOIR



Saison 2019

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
1. EXIGENCES GÉNÉRALES.....	4
2. BÉNÉFICES ET AVANTAGES	5
3. RÈGLES D'IDENTIFICATION EXCELLENCE-ÉLITE-RELÈVE	7
3.1NORMES DE PERFORMANCE	8
3.2 POINTAGE DE COMPÉTITIONS.....	10
3.3 CLAUSE BLESSURE	11
ANNEXE 1 : CRÉDIT D'IMPÔT ET PROGRAMME ÉQUIPE QUÉBEC.....	12
ANNEXE 2 : PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES DE TRIATHLON QUÉBEC.....	13
ANNEXE 3 : CRITÈRE IDENTIFICATION ESPOIR	14

PRÉAMBULE

La mission principale du programme d'excellence de Triathlon Québec est d'accompagner et de soutenir les athlètes québécois vers le haut niveau en leur offrant un support et des services dans les diverses étapes de leur cheminement. Le but ultime est de contribuer à la qualification d'un nombre élevé de Québécois-e-s sur les équipes olympiques, des championnats du monde et des autres Grands Jeux (panaméricains, Commonwealth et Olympiques jeunesse) et de leur donner les meilleures conditions pour y performer.

La présence d'athlètes participant régulièrement au circuit de la Série Mondiale et de la Coupe du Monde et se classant parmi les 8 premiers, de même que les podiums et les victoires sur les événements continentaux et nationaux sont parmi les indicateurs de succès visés par le programme.

Les objectifs intermédiaires du programme sont d'accroître la présence d'athlètes québécois sur les équipes nationales seniors et développement et de se positionner systématiquement comme la province dominante aux championnats canadiens Juniors et U23/Élite et aux Jeux du Canada.

Conséquemment, les critères d'identification, le choix des projets et des athlètes soutenus financièrement et le type de services fournis sont orientées de façon à maximiser le potentiel d'atteindre ces objectifs à court et long terme.

Le document qui suit présente d'abord les exigences relatives au programme, puis énonce les règles d'identification Excellence-Élite-Relève-Espoir et pour la saison 2019.

Au terme de la saison 2018, les athlètes seront identifiés selon les appellations de la Direction du loisir, du sport et de l'activité physique, soient « Excellence », « Élite », « Relève » et « Espoir » et nommés parmi les Équipes du Québec Senior et Junior. Ils se prévaudront des bénéfices et avantages décrits aux pages suivantes selon les diverses catégories. Les modalités de soutien financier disponible pour la saison 2019, l'offre de services médico-sportifs et l'accès aux divers projets seront précisées à l'automne 2018. Pour les opportunités actuelles, veuillez-vous référer à la section Excellence du site internet de Triathlon Québec.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Dans le cadre du programme d'excellence de Triathlon Québec, voici les exigences minimales établies pour être sélectionnés sur l'une des Équipes du Québec pour la saison 2019 et être admissibles à une identification de niveau « Excellence », « Elite », « Relève » et « Espoir ».

- être membre de Triathlon Québec pour l'année 2018;
- avoir sa résidence permanence au Québec et produire sa déclaration d'impôt au Québec;
- représenter le Canada lors des épreuves internationales et le Québec lors des épreuves nationales;
- avoir participé au Championnat canadien Junior, U23 et Élite 2018, à moins d'avoir obtenu au préalable une exemption par écrit du coordonnateur de l'excellence pour cause de blessure, de maladie ou de toute autre circonstance exceptionnelle incluant un conflit avec une compétition internationale d'envergure jugée supérieure¹;
- avoir participé au championnat québécois Junior ou Élite 2018, à moins d'avoir obtenu au préalable une exemption par écrit du coordonnateur de l'excellence pour cause de blessure, de maladie ou de toute autre circonstance exceptionnelle incluant un conflit avec une compétition internationale d'envergure jugée supérieure;
- avoir pris part à au moins trois compétitions correspondantes à la catégorie de l'athlète (courses ITU, série Grand Prix, Coupes du Québec Junior) lors de la saison 2018 en plus des championnats canadiens;
- avoir pris part, lors d'une épreuve sanctionnée et dont la distance est homologuée, par la Fédération d'Athlétisme du Québec (FQA) et la Fédération de Natation du Québec (FNQ) entre le 1^{er} janvier et le 20 décembre 2018 et/ou à des événements homologués par Triathlon Québec pour satisfaire des normes de performance établies par rapport au Profil de la Médaille d'Or tels que décrit plus bas;
- avoir respecter tous les termes de l'entente de l'athlète au Programme d'Excellence de Triathlon Québec de 2018 et s'engager à signer celle de la saison 2019 s'il est identifié et/ou sélectionné².

Les documents requis doivent être envoyés à fsarrasinlarochelle@triathlonquebec.org. La liste des athlètes identifiés pour la saison 2019 sera disponible au plus tard le 15 janvier 2019. Le retrait d'un athlète du programme peut entraîner un changement à la liste des athlètes identifiés à tout moment.

¹ Ne s'applique pas pour le Programme Provincial Espoir et pour l'identification de niveau espoir

² Idem

Bénéfices et avantages

Les athlètes identifiés de niveau « Élite » peuvent (5 hommes / 5 femmes) :

- recevoir un crédit d'impôt annuel de 4000\$ pour athlète de haut niveau, selon les règles gouvernementales en vigueur (voir les règles d'identification à la page 7 et l'Annexe 1);
- recevoir un soutien financier et logistique pour leur participation à certaines compétitions et projets préalablement déterminées par Triathlon Québec selon les critères établis ;
- bénéficier du programme médico-sportif mis en place par Triathlon Québec, par exemple une évaluation médicale et fonctionnelle et recevoir des services supplémentaires offerts à l'Institut national du Sport ou dans les centres régionaux d'entraînement multisports;
- recevoir les vêtements aux couleurs de l'Équipe du Québec et bénéficier des autres partenariats de Triathlon Québec;
- bénéficier du programme de l'Alliance Sport-études au niveau collégial ou universitaire;
- être identifié comme récipiendaire de bourse dans le cadre du Programmes de bourses coordonnés par Sports Québec ou d'autres institutions, selon le niveau d'identification.

Les athlètes identifiés de niveau « Relève » peuvent (4 hommes / 4 femmes) :

- recevoir un crédit d'impôt annuel de 2000\$ pour athlète de haut niveau, selon les règles gouvernementales en vigueur (voir les règles d'identification à la page 7 et l'Annexe 1);
- recevoir un soutien financier et logistique pour leur participation à certaines compétitions et projets préalablement déterminées par Triathlon Québec selon les critères établis ;
- bénéficier du programme médico-sportif mis en place par Triathlon Québec, par exemple une évaluation médicale et fonctionnelle et recevoir des services supplémentaires offerts à l'Institut national du Sport ou dans les centres régionaux d'entraînement multisports;
- recevoir les vêtements aux couleurs de l'Équipe du Québec et bénéficier des autres partenariats de Triathlon Québec;
- bénéficier des programmes Sport-études de niveau secondaire ou collégial;
- être identifié comme récipiendaire de bourse dans le cadre du Programmes de bourses coordonnés par Sports Québec ou d'autres institutions, selon le niveau d'identification.

Les athlètes du programme provincial « Espoir » peuvent (nombre illimité) :

- recevoir un soutien logistique pour leur participation à certaines compétitions et projets préalablement déterminées par Triathlon Québec selon les critères établis;
- recevoir certains services via les centres régionaux d'entraînement multisports (CREM);
- bénéficier des programmes Sport-études de niveau secondaire ou collégial.

Règles d'identification Excellence-Élite-Relève par ordre de priorité

En décembre 2018, Triathlon Québec dressera la liste des athlètes admissibles aux niveaux « Excellence », « Élite » et « Relève » pour les crédits d'impôts d'athlètes de haut niveau (voir Annexe I). Les athlètes qui seront identifiés par Triathlon Canada selon les critères énoncés dans le Programme d'assistance des athlètes (PAA) seront automatiquement admissibles à l'identification de niveau « Excellence ». Le nombre d'athlètes identifiés de niveau « Élite » est limité à **cinq athlètes de chaque sexe** et de niveau « Relève » à **quatre athlètes de chaque sexe**. Les athlètes âgés de 24 ans ou plus au 31 décembre 2018 ne seront pas éligibles à une identification relève. Ils ne seront éligibles qu'à une identification élite ou excellence³. Triathlon Québec déterminera un classement en fonction des critères ci-après :

1. Membre de l'équipe formée par Triathlon Canada pour les Championnats Mondiaux Élite;
2. Membre de l'équipe formée par Triathlon Canada pour les Championnats Mondiaux U23;
3. Membre de l'équipe formée par Triathlon Canada pour les Championnats Mondiaux Juniors;
4. Athlète Junior, U23 ou Senior ayant réalisé trois résultats ou plus parmi les critères énoncés dans le Programme d'aide aux athlètes de Triathlon Québec (PAATQ). Voir annexe 2. Si plusieurs athlètes réussissent ce critère, le classement mondial déterminera le rang des athlètes;
5. Athlète ayant un classement mondial parmi les 125 premières chez les femmes et parmi les 150 premiers chez les hommes au 30 novembre 2018 en ordre d'apparition dans celui-ci;
6. Ordre du classement excellence établi selon le système de pointage suivant.

6.1 Atteinte des normes de performances (100 points)

Les athlètes devront soumettre des résultats sur **200 m ET sur 400 ou 800m en natation**, ainsi que sur **1500m ET sur 3 000 m ou 5 000 m** en course à pied réalisés entre le 1^{er} janvier 2018 au 20 décembre 2018. Les performances doivent être réalisées lors de compétitions sanctionnées par la Fédération de natation du Québec (FNQ) ou la Fédération d'Athlétisme du Québec (FQA) ou lors d'événements approuvés par Triathlon Québec (ex : journée d'identification et testings homologués et filmés). Les normes de performance de natation et de course à pied sont évaluées sur 25 points chacune et ce, par rapport au profil de la médaille d'Or. Les scores de natation sont majorés de **0,5%** par année séparant l'athlète de l'âge de 24 ans et les scores de course à pied sont majorés de **1%** par année séparant l'athlète de l'âge de 24 ans.

6.2 Classement global de la série Grand Prix et championnats canadiens (120 points)

Le pointage des trois meilleurs résultats parmi les événements de la série Grand Prix et des championnats canadiens Élite ou Juniors sera additionné pour un maximum de 4000 points et ensuite ramené sur **120 points**. La table de pointage est en annexe. Les athlètes juniors et élites sont comparés ensemble pour les événements de la série Grand Prix. Pour les athlètes juniors

³ Triathlon Québec se réserve le droit de lever cette clause dans des circonstances exceptionnelles, par exemple une entrée tardive dans le sport pour un athlète.

participants aux championnats canadiens, le meilleur score sera retenu parmi le classement élite et le classement junior.

Événements 2018

- Grand Prix de Joliette, Drummondville et Gatineau** (sur 1000 points)
 - Tout participant québécois confondus⁴
- Grand Prix de Magog et Montréal** (sur 1200 points)
 - Tout participant québécois confondus
- Championnats canadiens de Kelowna (catégorie élite) ** (sur 1600 points)
 - Tout participant canadiens confondus
- Championnats canadiens de Kelowna (catégorie junior) ** (sur 1000 points)
 - Tout participant canadiens confondus

**Les athlètes élites doivent terminer à l'intérieur de 8% du temps du gagnant pour obtenir des points.

⁴ Aux fins du classement pour les épreuves de la Série Grand Prix, seuls les athlètes remplissant ces trois conditions seront considérés dans le pointage

- o être membre de Triathlon Québec pour l'année 2018;
- o avoir sa résidence permanence au Québec et produire sa déclaration d'impôt au Québec;
- o représenter le Canada lors des épreuves internationales et le Québec lors des épreuves nationales;

Normes de performance femmes

Natation					Course à pied				
Pointage	PMO	200	400	800	Pointage	PMO	1500m	3 km	5 km
25	100%	02:05,7	04:26	09:04	25	100%	04:06,0	08:46	15:14
24,5	99%	02:07,0	04:29	09:09	24,5	99%	04:08,5	08:51	15:23
24	98%	02:08,2	04:31	09:15	24	98%	04:10,9	08:57	15:33
23,5	97%	02:09,5	04:34	09:20	23,5	97%	04:13,5	09:02	15:42
23	96%	02:10,8	04:37	09:26	23	96%	04:16,0	09:08	15:52
22,5	95%	02:12,1	04:40	09:32	22,5	95%	04:18,5	09:14	16:02
22	94%	02:13,4	04:42	09:37	22	94%	04:21,1	09:20	16:12
21,5	93%	02:14,8	04:45	09:43	21,5	93%	04:23,7	09:26	16:23
21	92%	02:16,1	04:48	09:49	21	92%	04:26,4	09:32	16:33
20,5	91%	02:17,5	04:51	09:55	20,5	91%	04:29,0	09:38	16:44
20	90%	02:18,9	04:54	10:01	20	90%	04:31,7	09:44	16:56
19,5	89%	02:20,2	04:57	10:07	19,5	89%	04:34,5	09:51	17:07
19	88%	02:21,6	05:00	10:13	19	88%	04:37,2	09:58	17:19
18,5	87%	02:23,1	05:03	10:19	18,5	87%	04:40,0	10:05	17:31
18	86%	02:24,5	05:06	10:25	18	86%	04:42,8	10:12	17:43
17,5	85%	02:25,9	05:09	10:32	17,5	85%	04:45,6	10:19	17:55
17	84%	02:27,4	05:12	10:38	17	84%	04:48,5	10:26	18:08
16,5	83%	02:28,9	05:15	10:44	16,5	83%	04:51,3	10:34	18:21
16	82%	02:30,4	05:18	10:51	16	82%	04:54,3	10:41	18:35
15,5	81%	02:31,9	05:21	10:57	15,5	81%	04:57,2	10:49	18:48
15	80%	02:33,4	05:25	11:04	15	80%	05:00,2	10:58	19:02
14,5	79%	02:34,9	05:28	11:10	14,5	79%	05:03,2	11:06	19:17
14	78%	02:36,5	05:31	11:17	14	78%	05:06,2	11:14	19:32
13,5	77%	02:38,0	05:34	11:24	13,5	77%	05:09,3	11:23	19:47
13	76%	02:39,6	05:38	11:31	13	76%	05:12,4	11:32	20:03
12,5	75%	02:41,2	05:41	11:38	12,5	75%	05:15,5	11:41	20:19
12	74%	02:42,8	05:45	11:45	12	74%	05:18,6	11:51	20:35
11,5	73%	02:44,4	05:48	11:52	11,5	73%	05:21,8	12:01	20:52
11	72%	02:46,1	05:51	11:59	11	72%	05:25,0	12:11	21:09
10,5	71%	02:47,7	05:55	12:06	10,5	71%	05:28,3	12:21	21:27
10	70%	02:49,4	05:59	12:13	10	70%	05:31,6	12:31	21:46
9,5	69%	02:51,1	06:02	12:21	9,5	69%	05:34,9	12:42	22:05
9	68%	02:52,8	06:06	12:28	9	68%	05:38,2	12:54	22:24
8,5	67%	02:54,6	06:09	12:35	8,5	67%	05:41,6	13:05	22:44
8	66%	02:56,3	06:13	12:43	8	66%	05:45,0	13:17	23:05
7,5	65%	02:58,1	06:17	12:51	7,5	65%	05:48,5	13:29	23:26

Normes de performance homme

		Natation			Course à pied				
Pointage	PMO	200m	400m	800m	Pointage	PMO	1500m	3 km	5 km
25	100%	01:57,8	04:12	08:46	25	100%	03:41,0	07:52	13:41
24,5	99%	01:59,0	04:14	08:51	24,5	99%	03:43,2	07:57	13:49
24	98%	02:00,2	04:17	08:57	24	98%	03:45,4	08:02	13:58
23,5	97%	02:01,4	04:19	09:02	23,5	97%	03:47,7	08:07	14:06
23	96%	02:02,6	04:22	09:08	23	96%	03:50,0	08:12	14:15
22,5	95%	02:03,8	04:24	09:14	22,5	95%	03:52,3	08:17	14:24
22	94%	02:05,0	04:27	09:20	22	94%	03:54,6	08:22	14:33
21,5	93%	02:06,3	04:30	09:26	21,5	93%	03:56,9	08:28	14:43
21	92%	02:07,6	04:32	09:32	21	92%	03:59,3	08:33	14:52
20,5	91%	02:08,8	04:35	09:38	20,5	91%	04:01,7	08:39	15:02
20	90%	02:10,1	04:38	09:44	20	90%	04:04,1	08:44	15:12
19,5	89%	02:11,4	04:41	09:51	19,5	89%	04:06,6	08:50	15:22
19	88%	02:12,7	04:43	09:58	19	88%	04:09,0	08:56	15:33
18,5	87%	02:14,1	04:46	10:05	18,5	87%	04:11,5	09:03	15:44
18	86%	02:15,4	04:49	10:12	18	86%	04:14,0	09:09	15:55
17,5	85%	02:16,8	04:52	10:19	17,5	85%	04:16,6	09:15	16:06
17	84%	02:18,1	04:55	10:26	17	84%	04:19,1	09:22	16:17
16,5	83%	02:19,5	04:58	10:34	16,5	83%	04:21,7	09:29	16:29
16	82%	02:20,9	05:01	10:41	16	82%	04:24,3	09:36	16:41
15,5	81%	02:22,3	05:04	10:49	15,5	81%	04:27,0	09:43	16:54
15	80%	02:23,7	05:07	10:58	15	80%	04:29,7	09:50	17:06
14,5	79%	02:25,2	05:10	11:06	14,5	79%	04:32,4	09:57	17:19
14	78%	02:26,6	05:13	11:14	14	78%	04:35,1	10:05	17:33
13,5	77%	02:28,1	05:16	11:23	13,5	77%	04:37,8	10:13	17:46
13	76%	02:29,6	05:19	11:32	13	76%	04:40,6	10:21	18:00
12,5	75%	02:31,1	05:23	11:41	12,5	75%	04:43,4	10:29	18:15
12	74%	02:32,6	05:26	11:51	12	74%	04:46,3	10:38	18:29
11,5	73%	02:34,1	05:29	12:01	11,5	73%	04:49,1	10:47	18:45
11	72%	02:35,6	05:32	12:11	11	72%	04:52,0	10:56	19:00
10,5	71%	02:37,2	05:36	12:21	10,5	71%	04:54,9	11:05	19:16
10	70%	02:38,8	05:39	12:31	10	70%	04:57,9	11:14	19:33
9,5	69%	02:40,4	05:43	12:42	9,5	69%	05:00,9	11:24	19:50
9	68%	02:42,0	05:46	12:54	9	68%	05:03,9	11:34	20:07
8,5	67%	02:43,6	05:49	13:05	8,5	67%	05:06,9	11:44	20:25
8	66%	02:45,2	05:53	13:17	8	66%	05:10,0	11:55	20:44
7,5	65%	02:46,9	05:56	13:29	7,5	65%	05:13,1	12:06	21:03

Pointage lors des compétitions (3 meilleurs sur 6)

	Championnat canadien Kelowna Elite	Grand Prix Magog et Montréal	Grand Prix Joliette, Drummond, Gatineau et Canadien Junior
Rang	Pointage	Pointage	Pointage
1	1600	1200	1000
2	1480	1110	925
3	1369	1026,75	855,63
4	1266,33	949,74	791,45
5	1171,35	878,51	732,09
6	1083,5	812,62	677,19
7	1002,24	751,68	626,4
8	927,07	695,3	579,42
9	857,54	643,15	535,96
10	793,22	594,92	495,76
11	733,73	550,3	458,58
12	678,7	509,03	424,19
13	627,8	470,85	392,37
14	580,71	435,54	362,95
15	537,16	402,87	335,73
16	496,87	372,66	310,55
17	459,61	344,71	287,26
18	425,14	318,85	265,71
19	393,25	294,94	245,78
20	363,76	272,82	227,35
21	336,48	252,36	210,3
22	311,24	233,43	194,53
23	287,9	215,92	179,94
24	266,31	199,73	166,44
25	246,33	184,75	153,96
26	227,86	170,89	142,41
27	210,77	158,08	131,73
28	194,96	146,22	121,85
29	180,34	135,25	112,71
30	166,81	125,11	104,26

Clauses particulières en cas de blessure, maladie ou grossesse

Triathlon Québec examinera chacun des cas d'athlètes identifiés « Excellence », « Élite » ou « Relève » pour l'année en cours qui ont été blessés ou malades, et qui n'auraient ainsi pu obtenir de performances leur permettant de conserver leur niveau d'identification. L'athlète qui souhaite demander une clause blessure doit le faire au plus tard le 15 décembre 2018 en correspondant avec le coordonnateur du programme excellence. La procédure suivante sera appliquée :

- Un athlète « Excellence », blessé ou malade, qui perdrait son brevet de Sport Canada (PAA), verra son nom placé sur la liste « Élite », en autant que Triathlon Québec juge qu'il peut accéder de nouveau à l'équipe nationale. Ceci est valide pour une période d'un an, après quoi il doit remplir les critères d'identification de l'année en cours;
- Un athlète « Élite », blessé ou malade, qui n'obtient pas de performances justifiant son maintien sur la liste « Élite », pourra voir son nom placé sur la liste Relève pour une période d'un an seulement ;
- Un athlète « Relève », blessé ou malade, qui n'obtient pas de performances justifiant son maintien sur la liste « Relève », verra son nom retranché de la liste Relève.

Les demandes seront considérées à l'entière discrétion de Triathlon Québec si les conditions suivantes sont respectées et sans léser un autre athlète de calibre comparable qui aurait fait application au programme d'excellence de l'année en cours :

- a) Une blessure à plus long terme est généralement considérée comme une période pendant laquelle l'athlète ne peut s'entraîner pendant une période de 8 à 12 semaines.
- b) L'athlète a satisfait aux exigences raisonnables d'entraînement et de réhabilitation destinées à accélérer son retour à l'entraînement et à la compétition de haute performance alors qu'il (elle) était blessé(e), malade ou enceinte et, en dépit de tout effort raisonnable pour atteindre les standards de qualification pertinents au cours de l'année pendant laquelle la blessure, la maladie ou la grossesse a eu lieu, n'a pas réussi à le faire pour des raisons reliées à celles-ci.
- c) Fournir un certificat de médecin attestant que l'athlète satisfait aux exigences raisonnables d'entraînement et de réhabilitation et que l'athlète réussira au moins les standards minimaux requis au cours de l'année à venir.
- d) L'athlète a fait preuve et continue à faire preuve d'engagement à long terme envers des objectifs de haute performance et de compétition, et démontre son intention de poursuivre l'entraînement et la compétition de haute performance au cours de la période pour laquelle il/elle demande une exemption pour blessures, maladie ou grossesse.
- e) La demande de l'athlète doit inclure les résultats de sa saison précédente de même que son classement, ainsi que le motif pour lequel il/elle demande une exemption pour blessure, maladie ou grossesse.

Annexe 1 : Crédits d'impôts remboursables pour les athlètes identifiés

Les athlètes identifiés « Excellence », « Élite » et « Relève » sont admissibles aux crédits d'impôts du gouvernement du Québec.

Montant maximal du crédit d'impôt :

	Excellence	Élite	Relève
Sport individuel	4 000\$	4 000\$	2 000\$

La Direction du sport et de l'activité physique émettra directement aux athlètes les attestations officielles du Secrétariat au loisir et au sport à joindre à la déclaration de revenus en début d'année. Il est donc très important que les athlètes portent à l'attention de leur fédération sportive les changements d'adresse des athlètes.

Ce crédit d'impôt est établi en fonction de la période pendant laquelle l'athlète aura obtenu un niveau donné de reconnaissance.

Afin de bénéficier du crédit d'impôt remboursable, l'athlète doit produire sa déclaration de revenus du Québec et ce, même s'il n'a pas de revenus au cours de l'année. Ce crédit ne peut s'appliquer à un de ses parents.

Vous seul, comme athlète, pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable si vous résidiez au Québec le 31 décembre 2018 et si, pour cette année, vous étiez reconnu comme athlète de haut niveau par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Pour demander ce crédit d'impôt, reportez à la ligne 462 le montant qui figure à ce titre sur l'attestation que vous a délivrée le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Conservez cette attestation pour pouvoir la fournir sur demande.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez adresser un courriel à athletes@mels.gouv.qc.ca.

Programme Équipe Québec

Montant de 6 000\$ versé sous forme de dépôt direct mensuel (500\$/mois) aux athlètes identifiés « Excellence ».

Les athlètes doivent compléter le formulaire d'adhésion au programme et le formulaire d'adhésion au dépôt direct disponible auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez-vous référer à :

<http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraineurs-et-officiels/soutien-financier-et-services/programme-equipe-quebec/> ou adresser un courriel à athletes@mels.gouv.qc.ca

Annexe 2 – Critères du PAATQ

Circuit ITU – Épreuves avec sillonnage

Pour être éligible, les athlètes doivent être membres de Triathlon Québec, résidents du Québec et posséder leur carte internationale de Triathlon Canada.

1^{ère} catégorie – circuit international

- Top 25 et 1^{er} ½ des participants – série mondiale de triathlon (WTS) ;
- Top 8 de l'équipe – série mondiale de triathlon par équipe mixte (MTR WTS);
- Top 20 et 1^{er} ½ des participants – coupe du monde ITU et Jeux du Commonwealth;
- Top 20 et 1^{er} ½ des participants – championnats du monde junior, U23 et Élite.

2^e catégorie – circuit continental

- Femmes : Top 8 et 1^{er} 1/3 des participants en coupe ou championnat continental ;
- Hommes : Top 12 et 1^{er} 1/3 des participants en coupe ou championnat continental ;
- Podium de l'équipe si membre de Canada 1 – championnat continental de Relais Mixte;
- Juniors et U23 : Top 12 et 1^{er} 1/3 des participants aux Championnat nord-américain ou panaméricain junior ou panaméricain U23.

Notes :

- Le terme participants inclut tous les athlètes ayant débuté la course, donc incluant DNF/DSQ ;
- Les athlètes doivent terminer dans le «cut-off» déterminé par ITU (5% hommes ; 8% femmes) ;
- Un minimum de 10 athlètes doivent prendre le départ.**

Annexe 3– Critère d'identification de niveau « Espoir »

Il n'y a aucune limite pour le nombre de places établies pour cette catégorie à condition de respecter les exigences suivantes. L'identification de niveau « Espoir » est nécessaire pour être admis à l'Alliance Sport-Études (athlètes de 16 ans plus), pour participer aux Jeux du Québec et bénéficier des avantages des Programmes Sport-Études de niveau secondaire (exemple : aide au transport, soutien pour service périphérique).

Niveau « Espoir » :

Il n'y a aucune limite pour le nombre de places établies pour cette catégorie.

- L'athlète doit être membre de Triathlon Québec pour l'année en cours et est âgé d'au moins 12 ans.
- Pour les athlètes de 15 ans et moins, les athlètes doivent avoir pris part à au moins une épreuve de triathlon régionale ou provinciale;
- Pour les athlètes de 16 ans et plus, les athlètes doivent avoir pris part à au moins trois épreuves de la Coupe du Québec ou de la série Grand Prix;
- Les athlètes doivent avoir pris part à un camp de développement régional ou provincial de l'année en cours ou l'année précédente;
- Les athlètes font partie d'un programme d'entraînement et de compétition sur une base annuelle (10 mois sur 12) dont le volume hebdomadaire correspond à une moyenne minimale de 10 heures par semaine;
- Les athlètes doivent avoir réalisé les temps minimaux suivants en natation et en course à pied (une des trois distances proposées ici-bas) lors d'événements approuvés par Triathlon Québec au cours de l'année courante.

	Temps minimaux (15 ans et moins)				
	Natation*		Course**		
	200m	400m	1500m	2000m	5000m
Filles	03:20,0	06:50,0	06:30,0	09:00,0	23:25,0
Garçons	03:20,0	06:50,0	06:15,0	08:45,0	22:50,0

Temps minimaux (16 ans et +)				
	Natation*	Course**		
	400m	1500m	3000m	5000m
Filles	06:00,0	5 :30	12:30,0	21:45,0
Garçons	05:45,0	5 :00	11:15,0	19:30,0

* Temps exprimé pour bassin de 25m / ** Temps à réaliser sur route ou sur piste